

**Établissement et exploitation d’une usine de béton de ciment**

Article 125 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement*

Formulaire d’activité – AM125

Renseignements

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une nouvelle demande d’autorisation ou une modification d’autorisation sur les activités d’établissement et d’exploitation d’une usine de béton de ciment soumises à une autorisation en vertu du paragraphe 10 du premier alinéa de l’article 22 de la *Loi sur la qualité de l’environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), ci-après appelée la LQE. Ce formulaire ne vise pas les usines de béton bitumineux utilisant d’autres matières que du ciment ni les cimenteries ou les fabriques de ciment produisant le ciment à partir de matières premières de calcaire.

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d’indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la présente demande, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Notes :

* Les cases à cocher grisées ☐ R ☐ NR ☐ SO, figurant à l’extrémité droite des questions, sont réservées au ministère.
* Les termes suivis du point d’interrogation '**?**' sont définis dans le lexique situé à la fin du formulaire.

Consignes particulières

Ce formulaire n’inclut pas les activités d’installation et d’exploitation d’un appareil ou d’un équipement destiné à prévenir, à diminuer ou à faire cesser le rejet de contaminants'?' dans l’atmosphère'?' en vertu du sixième paragraphe du premier alinéa de l’article 22 de la LQE (exemple : un dépoussiéreur, un électrofiltre ou un traitement thermique). Si le projet inclut un appareil ou équipement de traitement d’air, le formulaire d’activité ***AM300*** correspondant le mieux à l’appareil ou l’équipement doit être utilisé pour décrire cette activité.

Si le projet inclut l’aménagement ou l’exploitation d’une carrière ou sablière, le formulaire d’activité ***AM113-115 – Établissement et exploitation d’une carrière ou d’une sablière*** doit être utilisé pour décrire cette activité.

Références

Loi et règlements directement liés au présent formulaire

* [Loi sur la qualité de l’environnement](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2) – ci-après appelée la LQE
* [Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) – ci-après appelé le REAFIE
* [Règlement sur l’assainissement de l’atmosphère](https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/atmosphere/raa.htm) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 4.1) – ci-après appelé le RAA
* [Règlement sur les matières dangereuses](https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/loi-reg/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 32) – ci-après appelé le RMD

Documents de soutien, guides et outils de référence

Site Web du ministère – [Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (REAFIE)](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm), plus précisément :

* Guide de référence REAFIE

Site Web du ministère – [Règlement sur l’assainissement de l’atmosphère (RAA)](https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/atmosphere/raa.htm), plus précisément :

* Guide d’application du Règlement sur l’assainissement de l’atmosphère

Site Web du ministère – [Normes et critères de qualité de l’atmosphère](https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/criteres/index.htm), plus précisément :

* Guide de la modélisation de la dispersion atmosphérique
* Devis de modélisation de la dispersion atmosphérique

Site Web du ministère – [Échantillonnage à des fins d’analyses environnementales](https://www.ceaeq.gouv.qc.ca/documents/publications/echantillonnage.htm)

Site Web du ministère – [Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés – Publications](https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/index.htm), plus précisément :

* Guide de caractérisation physico-chimique de l’état initial des sols avant l’implantation d’un projet industriel

Site Web du ministère – [Eaux usées industrielles](https://environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/industrielles.htm), plus précisément :

* Fiche d’information – Gestion des eaux de lavage de bétonnière et de camion‑pompe à béton en période de construction
1. Type de demande

1.1 La demande vise-t-elle la modification d’une autorisation ministérielle existante (art. 29 REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.

1.2 Décrivez en détail le changement qui requiert une modification de l’autorisation, son contexte et son impact sur l’autorisation à modifier, et ce, à l’égard de l’activité visée par le présent formulaire (art. 29(3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Note : Cette description doit permettre de bien comprendre la demande de modification.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

Consignes pour remplir la suite du formulaire

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à ajouter une nouvelle activité**, vous devez remplir le présent formulaire dans son intégralité (art. 30 al. 2 (1) LQE).

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à changer une activité autorisée**, vous devez remplir uniquement les questions concernées par la modification et fournir toute information demandée dans le formulaire qui n’a pas déjà été transmise ou qui nécessite une mise à jour (art. 30 al. 3 LQE). Toutefois, la section **Impacts sur l’environnement** est à remplir dans tous les cas de modifications.

1. Description de l’activité concernée par le formulaire
	1. Nature de l’activité

2.1.1 Décrivez l’activité visée par la présente demande et son contexte (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’éléments à inclure :

* le lieu et la superficie de l’aire d’exploitation;
* la provenance de la matière première;
* la production annuelle;
* le type d’usine fixe ou mobile;
* l’objectif visé par l’installation (par exemple pour un projet particulier).

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.1.2 Indiquez la capacité nominale de l’usine de béton de ciment en tonnes métriques par heure (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations.* |

* 1. Construction et aménagement du site

2.2.1 Décrivez, de manière détaillée, les constructions, les bâtiments, les ouvrages et tout autre aménagement en précisant s’ils sont existants ou à construire (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’informations à fournir :

* la description des travaux (excavation, remblai, dynamitage, etc.);
* la description des bâtiments (dimensions, matériaux, etc.);
* l’aménagement intérieur et extérieur des bâtiments;
* les aires d’entreposage des matières premières, de la machinerie et des divers équipements;
* la vocation des bâtiments, des aménagements, etc.;
* l’aménagement du site (fossés, voies d’accès, etc.)
* toute autre information pertinente.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.2.2 Fournissez les plans et devis'?' des installations (art. 126 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Ces documents doivent comprendre :

* la description des bâtiments;
* les équipements (silos, chargeurs, etc.);
* les systèmes de drainage et leurs profils (incluant les coupes, les diverses composantes, les points de rejet dans l’environnement'?');
* les réservoirs, les conteneurs et les plateformes de stockage;
* les équipements ou les ouvrages destinés à réduire, contrôler, contenir ou prévenir le dépôt, le dégagement, l’émission ou le rejet de contaminants'?' dans l’environnement (ex. dépoussiéreurs, bassins de sédimentations);
* toute autre information pertinente.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

* 1. Description des équipements

2.3.1 Dans le tableau ci-dessous, identifiez les équipements et la machinerie utilisés dans le cadre de l’activité (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom de l’équipement ou de la machinerie | Identifiez le procédé ou l’activité lié  | Nombre d’unité  | Capacité ou taux de chacune des unitésPrécisez l’unité de mesure.  |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas *Justifiez.*  |

2.3.2 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les équipements et la machinerie en précisant, s’il y a lieu, les mesures d’atténuation mises en place (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom de l’équipement ou de la machinerieTel qu’identifié au tableau précédent | Description de l’équipement Si l’information est présente dans un document ou une fiche technique jointe, indiquez le nom du document et la section où l’un retrouve l’information. | Mesures d’atténuation, s’il y a lieu  | Code d’identification sur le plan, s’il y a lieu  |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... |

| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas *Justifiez.*  |

* 1. Caractéristiques techniques et opérationnelles

2.4.1 Décrivez les procédés de l’usine de béton de ciment (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Si un schéma du ou des procédés est disponible, vous pouvez le joindre à la présente demande afin d’en faciliter l’analyse.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.4.2 Indiquez le taux de production maximal en tonne métrique par heure (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations.* |

2.4.3 Indiquez le nom du fabricant et le modèle de l’usine de béton de ciment et précisez si l’usine est fixe ou mobile (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ]  Usine fixe [ ]  Usine mobile |
| Nom du fabricant : *Saisissez les informations.* |
| Modèle de l’usine : *Saisissez les informations.* |

2.4.4 Décrivez les caractéristiques techniques et opérationnelles des équipements, des appareils et des installations de production de l’usine de béton de ciment (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’éléments à décrire :

* les opérations nécessaires à l’activité (gestion des combustibles, etc.);
* les périodes de fonctionnement et de maintenance;
* la commande des installations et la surveillance réalisée;
* les activités d’ouverture et de fermeture en cas d’exploitation saisonnière;
* les activités d’entretien et de surveillance des équipements.

Pour faciliter l’analyse de la demande, nous vous recommandons de joindre les fiches techniques ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.4.5 Décrivez sommairement comment s’effectue la gestion de la qualité de l’air sur le site de votre projet (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’informations à fournir :

* les contaminants susceptibles d’être présents;
* les installations et les aménagements prévues à cette fin.

Notez que l’installation et l’exploitation d’un système de traitement d’air peuvent être assujetties à une autorisation en vertu du paragraphe 6 du premier alinéa de l’article 22 de la LQE ou admissible à une déclaration de conformité en vertu de l’article 302 (4d) du REAFIE.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas, *justifiez.* |

* 1. Description et entreposage des matières premières

2.5.1 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les matières entreposées sur le site en incluant les granulats, les adjuvants, les additifs et les combustibles et précisez les quantités ainsi que les modes d’entreposage (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Type de matière (ex. : granulats, adjuvants, additifs, combustibles, etc.) | Description de la matière  | Quantité maximale sur le site en tout temps Indiquez l’unité (litre, m³ ou tonne métrique). | Quantité maximale annuelle Indiquez l’unité (litre, m³ ou tonne métrique).  | Lieu d’entreposage(tel qu’indiqué sur le plan) | Mode d’entreposagePrécisez les mesures d’atténuation mises en place, s’il y a lieu. | Hauteur des piles (s’il y a lieu) |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.5.2 Dans le tableau ci-dessous, précisez l’usage de chacun des adjuvants et des additifs (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Si des fiches de données de sécurité (fiches signalétiques) sont disponibles, vous pouvez les joindre à la présente demande afin d’en faciliter l’analyse.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Identification des adjuvants et des additifs | Usage Précisez le procédé ou l’activité. | Si des fiches de données de sécurité sont jointes, indiquez le nom du document et de la section où retrouver l’information *(facultatif)* |
| *Saisissez les informations.* | ... | *Indiquez le nom du document.**Précisez la section.* |
| ... | ... | *Indiquez le nom du document.**Précisez la section.* |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | *Indiquez le nom du document.**Précisez la section.* |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.5.3 Cochez le ou les combustibles utilisés (art. 17 al. 1 (1) et (5) REAFIE et art. 57 RAA).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Mazout lourd | [ ]  Brai |
| [ ]  Mazout léger | [ ]  Propane |
| [ ]  Charbon | [ ]  Gaz naturel |
| [ ]  Coke | [ ]  Huiles usées |
| [ ]  Autres, *précisez.* |

2.5.4 Indiquez la teneur en soufre (en pourcentage) du ou des combustibles fossiles (art. 17 al. 1 (1) et (5) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Notez que la teneur en soufre du combustible fossile ne doit pas excéder (art. 57 RAA):

* 1,5 % (masse/masse) en poids pour le mazout lourd;
* 0,5 % (masse/masse) en poids pour le mazout léger;
* 1,5 % (masse/masse) en poids pour le charbon;
* 1,5 % (masse/masse) en poids pour le coke;
* 1,5 % (masse/masse) en poids pour le brai.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas.  |

2.5.5 Démontrez que le mazout lourd utilisé ne dépasse pas 1 % (masse/masse) en poids de soufre (art. 17 al. 1 (5) REAFIE et art. 57 RAA).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas (pas de mazout lourd utilisé) |

* 1. Description et gestion des eaux

Les sources d’alimentation en eau doivent être détaillées dans le formulaire général ***AM16b -* *Description du projet*** ou dans le formulaire d’activité ***AM168 -*** ***Prélèvement d’eau*** si le prélèvement est assujetti à une autorisation.

2.6.1 Dans le tableau ci-dessous, pour chacune des activités générant des eaux, indiquez les volumes utilisés, la provenance et la gestion des eaux générées (art. 17 al. 1 (4) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’activité :

* le lavage des bétonnières (extérieur);
* le lavage des bétonnières (intérieur);
* la purge de bouilloire;
* la purge de compresseur;
* etc.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Activité générant des eaux | Localisation de l’activité(tel qu’indiqué sur les plans) | Description de la provenance de l’eau | Estimation de la quantité d’eau utiliséePrécisez l’unité de mesure (litres ou m³). | Description des eaux générées | Lieu d’entreposage des eaux générées | Mode de disposition, s’il y a lieu |
| Code d’identification(tel qu’indiqué sur les plans) | Description des mesures d’atténuation mises en place, s’il y a lieu |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.6.2 Décrivez la gestion des eaux de procédés et/ou de lavage en conditions hivernales (art. 17 al. 1 (4) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ]  Aucune opération en conditions hivernales |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.6.3 Une installation de récupération des eaux générées (ex. : bassin de sédimentation des eaux) est-elle présente sur le site (art. 17 al. 1 (3) et (4) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 2.6.10.

2.6.4 Décrivez l’installation de récupération des eaux générées en fournissant les informations suivantes (art. 17 al. 1 (3) REAFIE) :

[ ] R [ ] NR [ ] SO

* la localisation de l’installation;
* les dimensions;
* l’aménagement de l’installation et les matériaux utilisés;
* les indicateurs de niveau des eaux et des boues;
* la démonstration de l’étanchéité;
* toute autre information pertinente.

Notez que l’installation de récupération des eaux doit figurer sur les plans et devis'?' exigés à la question 2.2.2.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.6.5 Décrivez la gestion de l’installation de récupération des eaux générées en fournissant les informations suivantes (art. 17 al. 1 (1) REAFIE) :

[ ] R [ ] NR [ ] SO

* les méthodes de suivi de l’étanchéité;
* la fréquence de nettoyage;
* les opérations de nettoyage et les équipements utilisés;
* la gestion des eaux lors de la récupération des boues;
* toute autre information pertinente.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.6.6 Décrivez la gestion des boues récupérées lors du nettoyage en fournissant les informations suivantes (art. 17 al. 1 (4) REAFIE) :

[ ] R [ ] NR [ ] SO

* les volumes estimés de boues récupérées (m3) par nettoyage;
* le mode d’enlèvement et de gestion (indiquez la durée de séchage s’il y a lieu);
* la localisation et la description du lieu d’entreposage des boues avant disposition (s’il y a lieu);
* le mode de disposition.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.6.7 Une caractérisation des eaux et des boues est-elle réalisée avant la disposition (art. 17 al. 1 (4) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 2.6.9.

2.6.8 Décrivez les paramètres analysés ainsi que le mode de disposition en fonction des seuils de contaminants'?' présents (art. 17 al. 1 (4) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

Passez à la question 2.6.10.

2.6.9 Justifiez l’absence de caractérisation des eaux et des boues (art. 17 al. 1 (4) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.6.10 Décrivez sommairement comment s’effectue la gestion des eaux pluviales'?' sur le site de votre projet (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’informations à fournir :

* les contaminants'?' susceptibles d’être présents dans les eaux;
* les matières ou les activités en contact avec les eaux;
* la collecte, le transport, le traitement et le point de rejet des eaux;
* les installations et les aménagements prévus à cette fin tels que les fossés, les ouvrages de collecte, etc.

Notez que l’installation, la modification et l’extension d’un système de gestion des eaux pluviales'?' peuvent être assujetties à une autorisation en vertu du paragraphe 3 du premier alinéa de l’article 22 de la LQE.

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas *Justifiez.*  |

* 1. Modalités et calendrier de réalisation

2.7.1 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les dates de début et de fin, ou la durée, des différentes étapes de réalisation des travaux (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’étapes de réalisation des travaux :

* le déboisement, le terrassement et les autres activités préparatoires;
* l’excavation et la mise en place des fondations;
* la construction de bâtiments connexes et les chemins d’accès;
* la construction de l’usine de béton de ciment;
* la mise en service de l’installation;
* la période de démarrage des appareils à combustion;
* l’exploitation de l’activité;
* si connue, la date de fin de l’exploitation de l’activité.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Étapes de réalisation  | Date de début  | Date de fin | Durée |
| *Saisissez les informations.* | *Sélectionnez la date.* | *Sélectionnez la date*. | *Précisez la durée.* |
| ... | *..*. | *..*. | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | *..*. | *..*. | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.7.2 Dans le tableau ci-dessous, indiquez l’horaire d’exploitation du procédé ou de l’activité de l’usine ainsi que le nombre de quarts de travail (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Horaire**   | **Dimanche**   | **Lundi**   | **Mardi**   | **Mercredi**   | **Jeudi**   | **Vendredi**   | **Samedi**   |
| Heure de début   | ... | ...      | ...     | ...    | ...       |  ...     | ... |
| Heure de fin   | ... | ...      | ...    | ...     | ...      |  ...      | ... |
| Nombre de quarts de travail |  ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si le format du tableau ne convient pas à la présentation de votre horaire, fournissez l’information dans un document distinct et indiquez-en le nom*. | *Précisez la section.* |

2.7.3 Précisez les modalités de réalisation de l’activité (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| * Nombre de semaines d’exploitation par année : *Saisissez les informations.*
 |
| * Période de pointe de production (le cas échéant) : *Saisissez les informations.*
 |
| * Période d’arrêt de production (le cas échéant) : *Saisissez les informations.*
 |
| * Nombre maximal d’employés :
	+ Nombre d’employés affectés à la production : *Saisissez les informations.*
	+ Autres employés (bureau, entretien, etc.) : *Saisissez les informations.*
 |

Si votre activité fluctue au cours de l’année ou que l’espace alloué ne vous permet pas de répondre adéquatement, fournissez les informations dans un document distinct et précisez où retrouver ces informations.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

* 1. Cessation de l’activité et remise en état des lieux

2.8.1 Décrivez les modalités et les étapes de la remise en état des lieux effectuée à la cessation de l’exploitation, incluant un échéancier des travaux (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Notez que l’exploitation d’une usine de béton de ciment est listée à l’annexe II du REAFIE et est visée par la cessation d’activités. Consultez l’article 31.0.5 de la LQE pour connaître les obligations légales applicables à la cessation de l’exploitation d’une usine de béton de ciment.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Localisation des activités
	1. Plan de localisation et données géospatiales

3.1.1 En complément des informations demandées dans le formulaire général *AM16b –* *Description du projet* ou *AM27b – Description du projet modifié* concernant le plan de localisation, indiquez dans ce plan l’emplacement des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :

[ ] R [ ] NR [ ] SO

* les zones d’interventions extérieures, incluant notamment :
* l’usine de béton de ciment, les bâtiments et les équipements,
* les limites de réalisation des activités,
* les lieux de chargement, de déchargement et de dépôt des agrégats,
* les installations de récupération des eaux,
* les fossés ou les infrastructures aménagées pour gérer les eaux,
* la limite de la zone d’exploitation;
* le zonage municipal du terrain de l’usine ainsi que celui des terrains avoisinants dans un rayon de 300 mètres (art. 126 (2)a) REAFIE);
* les habitations ou les établissements publics'?' dans un rayon de 150 mètres (art. 126 (2)b) REAFIE);

**Les éléments localisés sur le plan doivent correspondre à la réalité (dimensions et localisation).**

Selon le projet, plus d’un plan de localisation peut être fourni.

Les formats de fichiers acceptés sont JPEG et PDF.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

3.1.2 Fournissez les données géospatiales des éléments suivants (art. 17 al. 2 REAFIE) :

[ ] R [ ] NR [ ] SO

* le point de rejet à l’atmosphère'?' ( ex : la cheminée, les dépoussiéreurs);
* les points de rejet d’eaux à l’environnement'?', le cas échéant.

Les données peuvent être fournies selon l’une ou l’autre des méthodes suivantes :

* un fichier dans un des formats acceptés : KML, GPX ou Shapefile (incluant SHP, SHX, DBF et PRJ); ou
* les coordonnées géographiques en degrés décimaux conformes au système géodésique NAD83, ayant au moins six chiffres après la virgule (ex. : 45,657812).

Notez que les éléments cités ci-dessus doivent être indiqués sur le plan de localisation et que les informations indiquées sur le plan ont préséance sur les données géospatiales. Les informations fournies doivent avoir une précision de 5 mètres ou moins.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Description du site et du milieu environnant

3.2.1 Décrivez le site de l’installation en incluant les principales caractéristiques des milieux concernés (art. 17 al. 1 (1) et (2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Cette description doit comprendre :

* le zonage municipal du terrain de l’usine ainsi que celui des terrains avoisinants dans un rayon de 300 mètres;
* les habitations ou les établissements publics'?' dans un rayon de 150 mètres.

Exemples d’autres d’éléments à décrire :

* la présence de zones tampons ou de végétation;
* les récepteurs sensibles à proximité (habitations, parcs, etc.);
* la présence de sablières ou de carrières (et les autorisations détenues pour son exploitation) dans le lieu d’établissement de l’usine, le cas échéant.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Mesures limitant les impacts sur l’environnement

3.3.1 Décrivez les mesures appliquées et les choix retenus permettant d’éviter ou de minimiser les impacts sur l’environnement'?' de l’activité visée par la demande (art. 17 et 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’éléments à décrire le cas échéant :

* l’utilisation de matières résiduelles comme combustibles alternatifs aux combustibles fossiles et les autres actions permettant de réduire les combustibles fossiles utilisés;
* l’emplacement de l’usine permettant de réduire les distances de transports des matières utilisées;
* l’emplacement ou les aménagements permettant de limiter les empiètements dans des milieux naturels ou dans des milieux humides et hydriques;
* les mesures pour limiter les prélèvements d’eau, réduire des impacts sur les résidences à proximité, etc.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas *Justifiez.*  |

1. Impacts sur l’environnement

Conformément à l’article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d’informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités du projet.

Formulaires d’impact

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, appelés « formulaires d’impact », lesquels permettent de fournir les informations obligatoires prévues à l’article 18 du REAFIE lors du dépôt d’une demande. Vous devez y décrire notamment les impacts anticipés ainsi que les mesures d’atténuation, de surveillance et de suivi pour les activités visées par la demande présentée.

Les formulaires d’impact applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c – Identification des activités et des impacts*** ou ***AM27c – Identification des activités et des impacts du projet modifié***.

Chaque activité composant un projet peut avoir des impacts sur la qualité de l’environnement'?' et ces impacts peuvent être distincts ou communs à d’autres activités d’un même projet. Il est donc important de considérer l'ensemble du projet avant de remplir un formulaire d’impact et de ne remplir qu’un seul formulaire d’impact par type d’impact.

La section qui suit identifie les principaux formulaires d’impact à remplir pour le projet. Selon les particularités du projet et des activités qui le composent, il est possible que d’autres formulaires d’impact que ceux listés ci-dessous soient requis.

* 1. Rejets d’un effluent (eau)

4.1.1 Les activités d’établissement et d’exploitation d’une usine de béton de ciment génèrent-elles un rejet d’eau dans l’environnement\*, dans un système d’égout'?' ou hors du site (art. 18 REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de rejets d’eau à déclarer dans le formulaire d’impact ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau)***:

* le rejet d’un système de traitement;
* le rejet d’eau de lavage des équipements;
* le rejet des eaux de ruissellement ou des eaux pluviales'?';
* le rejet d’eaux de procédé, avec ou sans traitement.

\* Par « rejet d’eau dans l’environnement », on entend tout rejet dans un système de gestion des eaux pluviales'?', dans un fossé, dans un milieu naturel, dans un cours d’eau, dans le sol, incluant l’infiltration et le ruissellement sur le sol.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu, passez à la section 4.2.

4.1.2 Fournissez le formulaire d’impact *AM18d – Rejets d’un effluent (eau)* (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau)*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Eaux de surface, eaux souterraines et sols

4.2.1 Les activités d’établissement et d’exploitation de l’usine de béton de ciment sont susceptibles d’avoir un impact sur les eaux de surface, les eaux souterraines et les sols. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18b — Eaux de surface, eaux souterraines et sols* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’impacts à déclarer dans ce formulaire :

* les risques de déversements accidentels d’hydrocarbures reliés à la circulation de machinerie;
* la modification du drainage des eaux de surface;
* la mise à nu de sols pouvant émettre des matières en suspension dans les eaux de surface;
* l’entreposage de sols, de sables, ou de matières lixiviables.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18b — Eaux de surface, eaux souterraines et sols*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Rejets atmosphériques

4.3.1 L’exploitation d’une usine de béton de ciment est susceptible de générer des émissions diffuses de particules, des poussières et des gaz. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18c — Rejets atmosphériques* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de sources d’émission atmosphérique à déclarer dans ce formulaire :

* les émissions dues à la combustion des gaz;
* les émissions de poussières provenant des opérations de concassage ou de manipulation des granulats.

Notez que les activités de concassage ou tamisage de ciment effectué à l’extérieur d’une carrière ou d’une sablière ne doivent pas émettre dans l’atmosphère'?' des particules en concentration supérieure à 30 mg/m3 de gaz sec pour chacun de leurs points d’émission (art. 10 al. 1 (6) RAA). Les émissions de particules provenant du transfert, de la chute ou de la manutention de matières ne doivent pas être visibles à plus de 2 m du point d’émission (art. 12 du RAA)

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18c — Rejets atmosphériques*** dans le cadre de la présente demande. |

4.3.2 Fournissez une modélisation de la dispersion des émissions atmosphériques de l’usine effectuée conformément à l’article 197 et à l’annexe H du *Règlement sur l’assainissement de l’atmosphère* (art. 126(3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Notez qu’il est préférable de présenter au ministère un devis de modélisation de la dispersion atmosphérique préalablement au dépôt de votre demande. Vous trouverez ce devis de modélisation sur notre site Web ainsi que dans le *Guide de modélisation de la dispersion atmosphérique*.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

* 1. Bruit

4.4.1 L’exploitation d’une usine de béton de ciment est susceptible de générer du bruit. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18a –* *Bruit* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

 Exemples de sources de bruit à déclarer dans ce formulaire :

* les opérations de chargement et de déchargement;
* les ventilateurs;
* les équipements de concassage de la roche et de production de ciment.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18a – Bruit*** dans le cadre de la présente demande. |

4.4.2 L’une ou plusieurs situations parmi les suivantes sont-elles applicables à votre activité (art. 17 al. 1 (5) et 126(2) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

* les installations de l’usine de béton de ciment sont situées à moins de 300 mètres d’un territoire zoné par une municipalité à des fins résidentielles, commerciales ou mixtes (commerciales/résidentielles);
* les installations de l’usine de béton de ciment sont situées à moins de 150 mètres d’une habitation ou d’un établissement public'?'.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.5.

4.4.3 Fournissez une étude prédictive du climat sonore'?' (art. 126(2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

* 1. Autres impacts environnementaux

4.5.1 L’établissement et l’exploitation d’une usine de béton de ciment sont susceptibles de générer d’autres impacts environnementaux que ceux listés précédemment. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18e – Autres impacts environnementaux* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’autres impacts à déclarer dans ce formulaire :

* les perturbations de la faune et de la flore;
* les vibrations (travaux de dynamitage, etc.);
* la détérioration de l’habitat d’une espèce vivante;
* les impacts sociaux, incluant la consultation autochtone;
* le risque de propagation d’espèces envahissantes.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18e – Autres impacts environnementaux*** dans le cadre de la présente demande. |

1. Informations complémentaires sur le projet

Selon les activités composant le projet, des informations complémentaires peuvent être nécessaires pour bien analyser votre demande. Ces informations doivent être déclarées dans des formulaires distincts, appelés « formulaires de description complémentaire ».

Les formulaires de description complémentaire visent des particularités du projet qui ne figurent ni dans les formulaires d’activité, ni dans les formulaires d’impact.

Les formulaires de description complémentaire applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c - Identification des activités et des impacts*** ou ***AM27c - Identification des activités et des impacts du projet modifié.***

Notez que les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs; il s’agit d’exemples pour vous aider à remplir les formulaires de description complémentaires.

* 1. Matières dangereuses résiduelles

Si le projet comporte des activités qui génèrent des matières dangereuses'?' résiduelles (MDR), à l’exception de celles visées au 5e paragraphe du premier alinéa de l’article 22 de la LQE, vous devez remplir le formulaire de description complémentaire ***AM17b – Matières dangereuses résiduelles*** et le soumettre dans le cadre de la présente demande. Vous devez y démontrer que l’entreposage et la gestion des MDR est conforme aux exigences du *Règlement sur les matières dangereuses* (RMD), soit plus spécifiquement le chapitre IV portant sur l’entreposage de matières dangereuses résiduelles (art. 18 REAFIE).

Exemples de situations nécessitant la soumission de ce formulaire :

* la gestion et l’entreposage d’huiles usées ou de déchets contenant des huiles usées;
* la gestion et l’entreposage de boues dangereuses;
* la gestion et l’entreposage de produits chimiques usés (solvants, solutions dangereuses, huiles usées, etc.).

Notes : Le formulaire de description complémentaire ***AM17b – Matières dangereuses résiduelles*** n’est pas à remplir pour les matières ne constituant pas des matières dangereuses, identifiées à l’article 2 du RMD, de même que pour les situations citées à l’article 31 du RMD (ex : lorsque la quantité de MDR générées ou produites est inférieure à 100 kilogrammes, à l’exception de matières contenant des BPC). Dans ce dernier cas, les MDR doivent être gérées de façon sécuritaire et responsable. En tout temps, cette gestion doit être conforme à l’article 20 de la LQE.

* 1. Émission de gaz à effet de serre

Si le projet comporte des activités visées par les articles 19 à 21 et l’annexe 1 du REAFIE, vous devez remplir le formulaire de description complémentaire ***AM20 –*** ***Émission de gaz à effet de serre*** et le soumettre dans le cadre de la présente demande.

De plus, l’utilisation d’au moins deux équipements visés au paragraphe 1 de l’annexe 1 du REAFIE ayant une puissance nominale supérieure à plus de 3 MW chacun est visée par cet article.

Exemples de situations nécessitant la soumission de ce formulaire :

* les activités, les équipements ou les procédés visés par l’annexe 1 du REAFIE;
* l’utilisation de certains équipements, tels qu’une chaudière ou un séchoir, répondant aux conditions de l’annexe 1 du REAFIE.
	1. Autres informations

5.3.1 Fournissez tout autre renseignement ou joignez tout autre document permettant de compléter votre demande. *(Facultatif)*

Exemples :

* l’étude de caractérisation des sols et des eaux;
* les études antérieures;
* le rapport géotechnique ou de forage;
* le schéma du procédé;
* les fiches de données de sécurité.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Services de professionnels ou d’autres personnes compétentes

6.1 Les services d’un professionnel'?' ou d’une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1 (3) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, vous avez complété le présent formulaire.

6.2 Joignez une *Déclaration du* [*professionnel*](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm) *ou* [*autre*](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm) *personne compétente* pour chaque professionnel'?' ou personne compétente concernée (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Lexique

**atmosphère**: air ambiant qui entoure la terre, à l’exclusion de l’air qui se trouve à l’intérieur d’une construction ou d’un espace souterrain (art. 1 LQE).

**contaminant :** une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l’un ou l’autre susceptible d’altérer de quelque manière la qualité de l’environnement (art. 1 LQE).

**eaux pluviales ou eaux de ruissellement :** eaux qui s’écoulent en surface, issues d’une précipitation liquide ou de la fonte de neige ou de glace (art. 3 REAFIE).

**environnement** : l’eau, l’atmosphère et le sol ou toute combinaison de l’un ou l’autre ou, d’une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

**établissement public :** l’un ou l’autre des établissements suivants (art. 3 REAFIE) :

* établissement d’enseignement : tout établissement dispensant de l’éducation préscolaire ou de l’enseignement de niveau primaire ou secondaire et régi par la *Loi sur l’instruction publique* (chapitre I13.3) ou par la *Loi sur l’instruction publique pour les autochtones Cris, Inuits et Naskapis* (chapitre I14), un établissement d’enseignement privé régi par la *Loi sur l’enseignement privé* (chapitre E9.1), un établissement dont le régime d’enseignement est l’objet d’une entente internationale au sens de la *Loi sur le ministère des Relations internationales* (chapitre M25.1.1), un collège d’enseignement général et professionnel, une université, un institut de recherche, une école supérieure ou un établissement d’enseignement dont plus de la moitié des dépenses de fonctionnement sont payées sur les crédits votés par l’Assemblée nationale. Sont assimilés, pour les fins du présent règlement, à des établissements d’enseignement, les centres de la petite enfance et les garderies régis par la *Loi sur les services de garde éducatifs à l’enfance* (chapitre S4.1.1);
* établissement de détention : tout établissement utilisé pour la détention de personnes et régi par la *Loi sur le système correctionnel du Québec* (chapitre S40.1);
* établissement de santé et de services sociaux : tout établissement de santé et de services sociaux régi par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S4.2) ou par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones Cris* (chapitre S5). Constitue également, pour les fins du présent règlement, un établissement de santé et de services sociaux, tout autre lieu où sont dispensés des services d’hébergement pour personnes âgées ou pour toute clientèle confiée par un établissement public régi par l’une ou l’autre des lois précitées;
* établissement touristique : tout établissement qui offre au public des services de restauration ou des services d’hébergement, y compris la location d’espaces de camping. Sont assimilés à des établissements touristiques, les bureaux d’information touristique, les musées, les centres de ski, les colonies de vacances, les bases de plein air et de loisirs, les plages publiques, les haltes routières, les centres de golf, les marinas et les sites où s’effectuent des visites touristiques guidées.

**étude prédictive du climat sonore :** étude visant à prédire la propagation sonore des émissions d’une source de bruit, signée par un professionnel (art. 3 REAFIE).

**matière dangereuse** : toute matière qui, en raison de ses propriétés, présente un danger pour la santé ou l’environnement et qui est, au sens des règlements pris en application de la LQE, explosive, gazeuse, inflammable, toxique, radioactive, corrosive, comburante ou lixiviable, ainsi que toute matière ou tout objet assimilé à une matière dangereuse selon les règlements (art. 1 LQE).

**plans et devis** : documents d’ingénierie signés et scellés par un ingénieur (art. 3 REAFIE).

**professionnel** : professionnel au sens de l’article 1 du *Code des professions* (chapitre C-26); est également assimilée à un professionnel toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité réservée aux membres de cet ordre (art. 3 REAFIE).

**système de gestion des eaux pluviales** : tout ouvrage d’origine anthropique utilisé pour la collecte, l’entreposage, le transport ou le traitement des eaux pluviales, y compris un fossé, à l'exception (art. 3 REAFIE) :

* d'un système d'égout;
* d'une canalisation desservant un seul bâtiment, raccordée à un système de gestion des eau pluviales, située à l'intérieur de la limite de propriété de ce bâtiment;
* d'un équipement ou d'un dispositif destiné à traiter des eaux autres que pluviales.

**système d’égout** : tout ouvrage utilisé pour la collecte, l’entreposage, le transport ou le traitement des eaux usées, en tout ou en partie d’origine domestique, avant leur rejet dans l’environnement, à l’exception (art. 3 REAFIE) :

* d’une canalisation desservant un seul bâtiment, raccordée à un système d’égout, située à l’intérieur de la limite de propriété de ce bâtiment;
* d’un système de gestion des eaux pluviales qui reçoit des eaux usées d’origine domestique issues d’un ouvrage de surverse ou des eaux usées traitées;
* d’un équipement ou d’un dispositif de traitement d’eaux destiné à traiter des eaux autres que des eaux usées d’origine domestique et qui n’est pas exploité par une municipalité.